L'évolution des partis politiques en 1977

par Xavier MABILLE.

Directeur des publications du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).



L'année politique 1977 a été essentiellement marquée par l'organisation d'élections législatives anticipées (six mois après un scrutin communal) et par la formation d'une coalition gouvernementale de composition nouvelle. La succession de ces scrutins et les réactions à la formation de cette coalition ont été les principaux facteurs de conditionnement de l'évolution des partis au cours de cette année.



Les tensions internes au Rassemblement Wallon qui, quoique déjà perceptibles, étaient demeurées latentes jusqu'à la veille des élections communales d'octobre 1976, se manifestèrent nettement à partir de ce moment (1). La publication, le 21 octobre 1976, d'un nouveau manifeste du parti, présenté par le président P.-H. Gendebien au nom du bureau restreint, et l'annonce de la convocation d'un congrès pour le 4 décembre 1976, précipitent la rupture. Le 24 novembre 1976, le ministre F. Perin, les secrétaires d'Etat J. Gol et E. Knoops et leurs partisans font connaître leur décision de créer, avec les dirigeants du PLP wallon, le Parti des réformes et de la liberté wallon (PRLW). Cette rupture entraîne une redistribution des effectifs parlementaires dans des proportions très sensiblement différentes selon les assemblées : les 13 députés élus sur les listes RW de 1974 se répartissent alors en 10 RW et 3 PRLW, les 7 sénateurs élus directement en 2 RW, 4 PRLW et 1 indépendant, les 3 sénateurs provinciaux en 2 RW et 1 PRLW. Au total, les 11 sénateurs (dont 1 coopté, RW) se répartissent en 5 RW, 5 PRLW et 1 indépendant.

⁽¹⁾ Cf « L'évolution du Rassemblement wallon d'avril 1974 à mars 1977 », Courrier Hebdomadaire du CRISP nº 786 du 3 février 1978.

274 RES PUBLICA

Une autre conséquence de la rupture au sein du RW sera le remaniement gouvernemental du 8 décembre 1976 (2). La collaboration du RW au gouvernement prendra fin le 4 mars 1977. Le gouvernement ne disposant plus de la majorité à la Chambre, et aucun accord n'étant intervenu entre les divers partis sur une déclaration de révision de la Constitution, le Premier ministre annonce le 9 mars 1977 la dissolution des Chambres et l'organisation d'élections.

La brièveté de la période pré-électorale — en 1977 comme déjà en 1974 et en 1971 — a un impact sur la vie interne des partis dans la mesure où elle contribue à déterminer le recours à certaines procédures d'établissement des listes de candidats (3). La procédure du « poll » — traditionnellement caractéristique des grands partis — apparaît en nette régression : les fédérations socialistes wallonnes lui demeurent le plus fidèles, mais dans la plupart des autres groupes politiques, on constate un recours de plus en plus fréquent à l'établissement des listes de candidats soit par une instance sous-régionale soit par un comité dit « de sages » institué à cette fin ; l'établissement des listes est organisé parfois à un double niveau, celui de l'arrondissement d'abord, celui de la direction nationale du parti ensuite. Ce rôle des directions nationales peut être général (par l'édiction de directives ou de recommandations) ou ponctuel (en cas de litige survenu au niveau de l'arrondissement).

Le risque de tensions internes appelant des interventions de ce type est évidemment le plus grand dans les partis où l'on observe une cristallisation nouvelle de tendances opposées. L'équilibre des différentes composantes du CVP apparaît assez stable, ce qui n'exclut pas certaines difficultés locales. La caractéristique dominante de la situation actuelle du PSC est certainement la bi-polarisation entre la Démocratie chrétienne et le Centre politique des indépendants et des cadres CEPIC (4), et ce malgré le refus de nombreux sociaux-chrétiens francophones de s'identifier à l'une ou l'autre tendance et malgré l'insistance de la direction nationale d'estomper ces sous-appartenances au profit de l'appartenance commune.

Au total, le renouvellement des candidatures est apparu assez limité en 1977. Fréquemment les nouveaux candidats figurant en ordre utile succédaient à des élus sortants atteignant la limite d'âge. En termes de

⁽²⁾ Cf «Le gouvernement Tindemans (1974-1977): évolution de sa composition et de son assise parlementaire», Courrier Hebdomadaire du CRISP nº 754 du 11 mars 1977.

⁽³⁾ Cf «Le renouvellement des candidatures aux élections législatives», Courrier Hebdomadaire du CRISP n° 761-762 du 15 avril 1977.

⁽⁴⁾ Cf « Le Centre politique des indépendants et cadres chrétiens (CEPIC) », par J. MODEN et J. SLOOVER, Courrier Hebdomadaire du CRISP n° 787 du 10 février 1978.

situation personnelle, l'attention fut surtout attirée par la candidature du député (FDF) sortant de Bruxelles Lucien Outers en tête de la liste RW dans l'arrondissement de Liège. Quelques élus sortants se présentèrent sur une autre liste que celle sur laquelle ils avaient été élus aux élections précédentes : Mme Angèle Verdin, élue sénateur FDF en 1974 et ralliée au PSC dès avant la fin de 1974, le député libéral R. Gillet, rallié au FDF après la dissolution des Chambres en 1977. Quelques mandataires communaux appartenant à d'autres formations au moment du précédent scrutin rallièrent également le FDF. Parmi les autres partis, seule la VU bénéficia de quelques apports intéressants (notamment dans l'arrondissement d'Audenarde), hors le cas évidemment très différent — et qui s'explique par les antécédents qui ont été rappelés ci-dessus — de la composition des listes PRLW.

Les élections législatives du 17 avril 1977 sont marquées par un progrès social-chrétien dans toutes les régions du pays et confirment aussi l'existence d'un parti dominant dans chacune des régions (5). Le CVP en Flandre, le PSB en Wallonie, le FDF à Bruxelles, sortent renforcés des élections. Cependant leur situation respective est loin d'être parfaitement comparable. Tout d'abord leur importance relative dans leur région s'étage des 35 % du FDF dans les cantons bruxellois aux 44 % du CVP dans les cantons flamands en passant par les 39 ou 40 % (6) du PSB dans les cantons wallons. Ensuite, le CVP, qui progresse aussi nettement dans les cantons bruxellois, fait figure d'unique vainqueur en Flandre alors que le renforcement électoral du PSB en Wallonie ne surclasse pas celui du PRLW (bénéficiaire dès avant les élections, il est vrai, d'une redistribution partielle des élus RW de 1974) ni surtout celui du PSC.

Si les partis associés au gouvernement dans la phase ultime de la législature 1974-1977 présentent un solde positif total de 3,23 % (résultat assez dissemblable de ceux — souvent négatifs — enregistrés habituellement par des coalitions sortant de charge), il ne faut pas perdre de vue que les deux formations politiques les plus lourdement sanctionnées furent, en Flandre, le PVV, parti de gouvernement pendant toute la législature et, en Wallonie, le RW, partenaire de la coalition pendant la quasi totalité de la législature. Dans ce dernier cas, il est évidemment impossible de dissocier ce qui, dans la sanction électorale, est imputable à la participation ou, au contraire, à la rupture.

⁽⁵⁾ Cf « Les élections législatives du 17 avril 1977 », Courrier Hebdomadaire du CRISP nº 763 du 29 avril 1977.

Cf « Elections législatives, 17 avril 1977, Parlementsverkiezingen », Res Publica, 1977, nº 3.

⁽⁶⁾ L'imprécision est due à l'existence du cartel PSB-RW dans la province de Luxempourg.

276 RES PUBLICA

La négociation et la conclusion, entre le PSB-BSP, le CVP, le PSC, la VU et le FDF, du pacte communautaire dit « Pacte d'Egmont » sont déterminantes dans la formation d'une coalition gouvernementale associant ces partis. Le Pacte d'Egmont est un accord politique de grande portée. Il a été négocié et conclu peu de temps après le déroulement du dialogue communautaire qui avait mis en présence au cours de l'hiver 1976-1977 des délégations de tous les partis représentés au Parlement et qui, sans aboutir à un accord formel, avait permis une certaine décantation des positions en présence.

L'opposition au Pacte d'Egmont se situe évidemment dans les formations politiques qui ne sont pas associées à la coalition, mais une attitude d'hostilité ou de réserve s'est exprimée dans les formations flamandes associées à la coalition et plus particulièrement dans leurs fédérations et sections de l'agglomération et de la périphérie bruxelloises.

L'opposition au Pacte d'Egmont a été le facteur déterminant pour la constitution de nouvelles formations politiques, le Vlaams-Nationale Partij (VNP) de M. Karel Dillen, qui entend reconstituer un parti nationaliste flamand de droite, et le Vlaamse Volkspartij (VVP), du sénateur (ex-VU) Lode Claes, qui entend s'opposer à l'abandon par la communauté néerlandaise des avantages que sa situation majoritaire devrait normalement lui assurer. Il est trop tôt pour évaluer l'audience potentielle de ces nouveaux partis, mais ils apparaissent comme des concurrents d'une Volksunie engagée pour la première fois dans une expérience de participation gouvernementale. Il n'en reste pas moins que l'opposition au Pacte d'Egmont est exprimée, plus encore que par les partis, par un comité qui a été institué à cette fin et qui exerce une action de pression.

Il faut noter que le Partei der Deutschsprächigen Belgiër (PDB), qui a obtenu 29,5 % des votes valables lors de l'élection (directe) le 17 avril 1977 du Rat der Deutschen Kulturgemeinschaft, s'écarte des dispositions du Pacte d'Egmont quand il réclame, comme il l'a fait lors de son congrès de novembre 1977, que le Rat ait à la fois les mêmes pouvoirs non seulement que les autres conseils de communauté mais également que les autres conseils régionaux.

Le principe de l'autonomie des communautés et des régions que le Pacte d'Egmont tend à appliquer a évidemment aussi des conséquences en matière d'organisation interne des partis. Dans les familles politiques nationales où l'application de ce principe était déjà acquise en quasitotalité, on a observé en 1977 un renforcement ou un rétablissement de la collaboration entre formations communautaires (CVP et PSC) ou régionales (PVV, PRLW et PL) autonomes, l'écart demeurant cependant grand dans ce dernier cas en matière de contentieux communautaire. Dans

le cas du parti socialiste, le processus vers l'autonomie apparaît toujours en cours.

Enfin, la proximité de l'élection directe du Parlement européen, prévue pour 1978 puis pour 1979, a amené les partis à participer à l'élaboration de plate-formes dans le cadre de leurs affiliations européennes : ainsi l'Union des partis socialistes de la Communauté européenne pour le PSB, le Parti populaire européen pour le CVP et le PSC, la Fédération des partis libéraux et démocratiques de la CEE pour le PVV, le PRLW et le PL.

Summary: The evolution of Belgian political parties in 1977.

The political year of 1977 was essentially marked by the organizing of an anticipated parliamentary election (six months after a local poll) and by the forming of a new government coalition. The aftermath of these elections and the reactions to the forming of the Tindemans V coalition cabinet were the main factors which conditioned the evolution of partie in the course of that year.